

Aude : ce "grand oral" qui a validé un 3e programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à 75 M€

ABONNÉS



Eric Menassi et Jean-Marie Aversenq, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) de l'Aude. Indépendant - BOYER Claude

[Intempéries, Narbonne, Carcassonne](#)

Publié le 08/12/2022 à 18:18 , mis à jour à 18:21

Écouter cet article

Powered by [ETX Studio](#)

00:00/07:24

Eric Menassi et Jean-Marie Aversenq, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), présentaient ce jeudi 8 décembre au ministère de la Transition écologique le programme d'actions de prévention des inondations 3 (PAPI 3) construit pour la période 2023-2029.

Un enjeu à 75 M€

Le rendez-vous était coché de longue date sur les agendas d'Eric Menassi et Jean-Marie Aversenq, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (Smmar). Ce 8 décembre, c'est à Paris, devant la commission mixte inondation (CMI), au sein du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, plus

précisément à la direction générale de la prévention des risques (DGPR), que les deux hommes devaient convaincre : face à eux, en présentiel et en visio, une trentaine de responsables de services du ministère, des élus, ou encore des associations environnementales. Au programme, 20 minutes de présentation aux allures de grand oral, pour convaincre de la justesse d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), le 3^e du nom, pensé pour le territoire audois pour la période 2023-2029 après 18 mois de travaux et de concertations.

Et un enjeu majeur, au bout de la demi-heure de délibéré : une validation du programme ouvrant la voie à sa labellisation, et, surtout, l'accès à des financements notamment issus du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Crucial, pour un PAPI 3 chiffré à 75 M€. En fin de matinée, c'est un Jean-Marie Aversenq rasséréiné qui livrait un 1^{er} bilan du rendez-vous. Avec son président Eric Menassi, le directeur du Smmar repart de Paris avec un *"avis favorable sans aucune réserve"* de la CMI. Un résultat qui doit être officiellement notifié au Smmar dans un délai d'un mois ; le syndicat disposera alors d'un nouveau délai, cette fois de trois mois, pour faire contresigner le PAPI par les partenaires. À savoir l'Etat, le Département, la Région, et les syndicats de bassins : autant d'acteurs appelés à contribuer respectivement à hauteur de 50 %, 14 %, 14 % et 22 % (pour les syndicats et le Smmar) d'une enveloppe globale chiffrée à 75 M€.

De 2018 au changement climatique

Le programme audois et ses 45 actions se construisent autour de sept axes incontournables pour un PAPI, quel que soit le territoire : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; surveillance, prévision des crues et des inondations ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ; ralentissement des écoulements ; gestion des ouvrages de protection hydrauliques. Mais si le PAPI 3 a été validé, estime Jean-Marie Aversenq, c'est que *"quatre axes majeurs"* ont convaincu la CMI : *"On a été félicités pour la qualité du projet. La commission a perçu la cohérence qui existe entre la gestion des milieux aquatiques, avec des solutions fondées sur la nature, et la prévention des inondations, grâce à des ouvrages et du génie civil : c'est la GEMA au service de la PI. On voit le bénéfice de 20 ans d'expérience dans l'Aude (le Smmar a été créé à la suite des inondations de 1999, Ndlr), avec un programme qui est dans la continuité du PAPI 2. C'est aussi parce que ce PAPI 3 est une réponse opérationnelle de la crue de 2018, et que les actions sont inscrites dans une logique d'adaptation du territoire, de résilience. La prise en compte du changement climatique a enfin été bien perçue : le changement, on le subit, c'est vrai, mais nous avons aussi décidé de l'intégrer, en prenant en compte les questions de ruissellement et de submersion marine."*

Grands travaux

Impossible évidemment de détailler les 45 fiches action du PAPI 3. Mais la période 2023-2029 permettra notamment de réaliser de vastes chantiers : sur le bassin du Rec de Veyret, avec les ouvrages écrêteurs, pour 26 M€ ; à Carcassonne, pour un système d'endiguement protégeant le quartier de La Prade (5,2 M€) ; à Villegailhenc, pour des travaux de gestion d'écoulement du Trapel au droit d'enjeux habités (3,7 M€) ; à Luc-sur-Orbieu, pour le

Tourrenc, avec des travaux d'aménagement hydraulique (3,9 M€) ; à Castelnaudary, sur la question là encore de la gestion des écoulements, du Tréboul (2,7 M€). Une liste non exhaustive, puisque le PAPI 3 bénéficiera aussi à Trèbes (1,9 M€), Coursan (1,8 M€), Villalier (1 M€), Saint-Hilaire (900 000 €), ou Olonzac (500 000 €). Sans oublier, soulignait Jean-Marie Aversenq, que "d'autres dossiers", localisés d'Armissan à Sigean en passant par Aigues-Vives, pourront aussi "faire l'objet de travaux via des avenants ou dans le cadre du PAPI 4".

Prévention et alerte

Un PAPI n'aurait guère de sens sans une dimension préventive. Le 3e du nom jouera donc encore une fois sur la culture du risque, au travers de l'accompagnement des plans communaux (et intercommunaux) de sauvegarde (PCS et PICS), des dossiers de recomposition urbaine, ou des financements d'actions de réduction de vulnérabilité, chez les particuliers comme dans les entreprises. Un sujet sur lequel l'Aude a un temps d'avance sur le taux de transformation qui révèle le passage à l'acte du diagnostic aux travaux (financés à hauteur de 80 %, Ndlr) : *"On est à près de 20 %, quand le taux est de 10 % au niveau national"*, précisait Jean-Marie Aversenq. Le PAPI 3 sera enfin le temps nécessaire pour qu'aboutisse un précieux outil : un système d'alerte local (SDAL) destiné au *"réseau non surveillé par l'Etat via Vigicrues"*. En complétant son réseau de suivi hydrologique aujourd'hui riche de 30 capteurs, puis en travaillant sur une modélisation, le Smmar espère livrer en 2029 un système qui permettra, *"en injectant les quantités de pluie, en temps réel ou en prévision, d'évaluer à H+2, H+4, et ainsi de suite, les emprises que recouvriraient des crues"*.

Le Rec de Veyret s'est invité dans les débats

Pas de réserve, donc, à l'issue de la présentation du PAPI 3. Mais des "remarques", précisait le directeur du Smmar, et une "recommandation" consacrée à un des sujets phares de ce PAPI 3, le Rec de Veyret. Un dossier à 26 M€, pour lequel la CMI a donc demandé au Smmar de fournir *"une note complémentaire, pour déterminer les impacts socio-économiques"* de la construction des ouvrages écrêteurs programmés sur le site de La Plaine, à Montredon-des-Corbières, et de Bagatelle, à Narbonne : *"Il s'agira d'expliquer les conséquences de ces ouvrages sur la surface agricole utile, ou encore sur les questions de remises en culture"*, détaillait Jean-Marie Aversenq. Qui précisait que les remarques de la CMI à intégrer permettront aussi *"de porter noir sur blanc que le projet lié au Rec de Veyret n'a pas vocation à ouvrir des parcelles à l'urbanisation"*. De quoi, espère-t-il, écarter une des multiples polémiques qui accompagne le projet auquel s'opposent notamment la commune de Montredon-des-Corbières, et les associations Rubresus et Greenpeace Narbonne. *"Pour revenir sur la recommandation émise, elle n'a aucun caractère bloquant. Et ce passage devant la CMI a aussi été l'occasion de rappeler que nous avons étudié 25 scénarios. Et que la solution retenue, avec la construction de deux ouvrages, l'optimisation de celui de Cap de Pla, et l'élargissement du couloir endigué à Narbonne (qui devra être inscrit au PAPI 4 pour 6 M€, Ndlr), est bien la seule susceptible de protéger face à une crue centennale."*

[Antoine Carrié](#)

Inondations : un "grand oral" à 75 M€

INTEMPÉRIES

Eric Menassi et Jean-Marie Aversera, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), présentaient hier au ministère de la Transition écologique le programme d'actions de prévention des inondations 3 (PAPI 3) construit pour la période 2023-2029.

Avis favorable, et sans réserve

Le rendez-vous était d'actualité de longue date sur les agendas d'Eric Menassi et Jean-Marie Aversera, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (Smmar). Hier, c'est à Paris, devant la commission mixte inondation (CMI), au sein du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, plus précisément à la direction générale de la prévention des risques (DGPFR), que les deux hommes devaient convaincre : face à eux, en présentiel et en vidéo, une trentaine de responsables de services du ministère, des élus ou encore des associations environnementales. Au programme, 30 minutes de présentation aux affaires de grand oral, pour exposer de la jeunesse d'un programme d'actions de prévention des inondations

(PAPI). Le 30 du mois, pensé pour la période 2023-2029 après 18 mois de travaux et de concertations. Et un enjeu majeur, au bout de la demi-heure de délibéré : une validation du programme ouvrant la voie à la labellisation, et surtout, l'accès à des financements notamment issus du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Crucial, pour un PAPI 3 chiffré à 75 M€. En fin de motivation, c'est un Jean-Marie Aversera président qui lit un 1^{er} bilan de motivations. Avec son président Eric Menassi, le directeur du Smmar repart de Paris avec un « avis défavorable sans aucune réserve » de la CMI. Un résultat qui doit être définitivement validé au Smmar dans un délai d'un mois ; le syndicat disposera alors d'un nouveau délai, cette fois de trois mois, pour faire convaincre le PAPI par les partenaires. Associés l'Etat, le Département, la

Région, et les syndicats de bassins : autant d'acteurs appelés à contribuer respectivement à hauteur de 50 %, 14 %, 14 % et 22 % (pour les syndicats et le Smmar) d'une stratégie globale chiffrée à 75 M€.

De 2018 au changement climatique

Le programme a vu ses 30 actions se concentrer autour de sept axes : inciter au maintien pour un PAPI, quel qu'en soit le contenu ; améliorer la connaissance et la conscience du risque ; surveillance ; prévention des crises et des inondations ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ; réajustement des instruments ; gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Mais et le PAPI 3 a été validé, estime Jean-Marie Aversera, c'est que « quatre ans auparavant » ont convaincu la CMI : « On a dû être très clair sur la qualité du projet. La commission a perçu de nombreux éléments : une gestion des milieux aquatiques, avec des solutions fondées sur la nature, et la prévention des inondations grâce à des ouvrages et du génie civil : c'est la GEMSA au service de la PI. On voit la détermination à faire un programme dans l'Aude de Smmar a été créé à la suite des inondations de 1993. Notre association qui est dans le territoire du PAPI 2. C'est aussi parce que le PAPI 2 est une réponse opérationnelle de la crise de 2018, et que les actions sont inscrites dans une logique d'adaptation du territoire,



La Laquet, en 2018. Les crues suivantes il y a quatre ans ont largement inspiré le PAPI 3. (SMAUD / ANR / MDR)

de résilience. La prise en compte du changement climatique a enfin été bien perçue : le changement, au final, c'est vrai, mais nous avons aussi décidé de l'intégrer, en prenant en compte les questions de massification et de substitution machine. »

Prévention, alerte

Un PAPI n'a pas que de sens sur une dimension préventive. Le directeur général a encore une fois sur la culture du risque, au travers de l'accompagnement des plans communaux (et intercommunaux) de sauvegarde (PCS et PIS), des besoins de composition urbaine, ou des financements d'actions de réduction de vulnérabilité, chez les particuliers comme dans les entreprises. Un sujet sur lequel l'Aude a un temps avancé sur le taux de transformation qui révèle le passage à l'acte du diagnostic aux travaux (financés à hauteur

de 80 %, Ndr) : « Ce n'est qu'à 30 %, quand le taux est de 10 % au niveau national », précise Jean-Marie Aversera. Le PAPI 3 sera enfin le temps nécessaire pour qu'aboutisse un processus, soit un système d'alerte local (SIAL) destiné au « réseau non surveillé par l'Etat via Vigicrues ». Il est compliqué sur ce réseau de suivi hydro-

logique aujourd'hui avec de 50 capteurs, puis en travaillant sur une modification, le Smmar espère être en 2029 un système qui permettra, en injectant les données de pluie, en temps réel ou en période de crue, de faire à l'heure et à l'heure de suite. Les entreprises qui recevront des crues. »

A. Co.



Eric Menassi et Jean-Marie Aversera, président et directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar).

Grands travaux en série

Impossible de énumérer de détailler les 45 fiches actions du PAPI 3. Mais la période 2023-2029 permettra notamment de réaliser de vastes chantiers : sur le bassin du Rec de Veyret, avec les ouvrages de la Plaine, à Carassonne, pour un système d'engendrement protégeant le quartier de la Plaine (5,2 M€) ; à Villegailhant, par un des travaux de gestion d'écoulement du Trapel au droit d'enjeux habités (3,7 M€) ; à Luc-sur-Orbieu, pour le Tournet, avec des travaux d'aménagement hydraulique (3,5 M€) ; à Castelnaudary, sur la question de l'arsenal de la gestion des écoulements du Trébut (2,7 M€). Une liste non exhaustive, puisque le PAPI 3 bénéficiera aussi à Trilès (1,4 M€), Courson (1,8 M€), Malher (1 M€), Saint-Hilaire (500 000 €), ou Oleron (500 000 €). Sans oublier, souligne Jean-Marie Aversera, que « d'autres dossiers » localisés à Lézignan à Saïssac en passant par Agues-Vives, pourront aussi « faire l'objet de travaux via des ouvrages ou dans le cadre du PAPI 3. »

Le Rec de Veyret s'est invité

Pas de réserve, donc, à l'issue de la présentation du PAPI 3. Mais des « remarques », précisait le directeur du Smmar, et une « recommandation » consistant à des « sujets phares de ce PAPI 3, le Rec de Veyret. Un dossier à 26 M€, pour lequel la CMI a donc demandé au Smmar de fournir « une note complémentaire pour déterminer les impacts socio-économiques » de la construction des ouvrages les plus programmés sur le site de La Plaine, à Montredon-les-Corbilières, et de Bagatelle, à Narbonne. « Y a-t-il à expliquer les conséquences de ces ouvrages sur la surface agricole utile, ou encore sur les questions de terres et culture », détaille Jean-Marie Aversera. Qui précise que les remarques de la CMI à intégrer permettront aussi « de porter noir sur blanc que le projet de la Plaine de Veyret n'a pas vocation à ouvrir des parcelles à l'urbanisation ». De quoi, espère-t-il, écarter une des multiples polémiques qui accompagnent le projet auquel s'opposent notamment la commune de Montredon-les-Corbilières, et les associations Rubens et d'Ensemble Narbonne. « Pour revenir sur la recommandation émise, elle n'a aucun caractère bloquant et ce passage devant la CMI a aussi été l'occasion de rappeler que nous avions étudié 25 scénarios. Et que la solution retenue, avec la construction de deux ouvrages, l'appropriation de celle de Cap-de-Pis et l'ajustement du couloir endigué à Narbonne (qui devra être inscrit au PAPI 4 pour 6 M€, Ndr), est bien la seule susceptible de protéger face à une crue centennale. »






Castigno
CHATEAU VILLAGE
WINE, OIL & RESORT

MARCHÉ DE NOËL

SAMEDI-DIMANCHE
10 et 11
DECEMBRE 2022

Sans fee

Marché de producteurs, créateurs, artisans

Carroussel

Atelier créatif / Magasinage pour les enfants

Rencontre avec le Père Noël

Balade en calèche

Visite de La Cave

Eclaircissements et Musique de Noël

ASSIGNAN DE 10h À 19h
NOCTURNE SAMEDI SOIR
JUSQU'À 23H

